



# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

**Numéro :**

CF-2025-22

**Date d'entrée en vigueur :**

7 mai 2025

**ATA :**

23

**Certificat de type :**

H-92

**Sujet :**

Communication – Usure par frottement des faisceaux électriques

**Applicabilité :**

Les hélicoptères de Bell Textron Canada Limited (BTCL) Modèle 407 portant les numéros de série 54300 à 54752, 54805 à 54999, 56300 à 56366, et 56368.

**Conformité :**

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :**

BTCL a été informé d'une possible usure par frottement de faisceaux électriques à divers endroits dans le tableau de bord de l'aéronef. Une usure par frottement peut se produire entre les faisceaux de l'écran principal de vol (PFD)/l'écran multifonction (MFD) et le support du système de protection des faisceaux de câbles (CHiPS), ainsi qu'entre les faisceaux électriques et le carénage derrière le tableau de bord.

La présente CN est émise à des fins d'inspection et de correction de toute situation d'usure par frottement, puisqu'il a été déterminé que celle-ci pouvait être à l'origine de fumée ou d'incendie dans le poste de pilotage, ce qui entraînerait une situation dangereuse.

**Mesures correctives :**

Aux fins de la présente CN, la définition suivante s'applique :

**SB applicable :** La révision A du bulletin de service d'alerte (ASB) 407-23-129 de BTCL, ou toute révision ultérieure approuvée par la cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Dans les 100 heures de temps dans les airs ou dans les 90 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, selon la première de ces deux éventualités :

1. Effectuer une inspection visuelle détaillée (DVI) des faisceaux électriques situés derrière le tableau de bord pour relever toute usure par frottement, conformément aux consignes d'exécution du SB applicable.
2. Dans le cas des hélicoptères portant les numéros de série 54300 à 54696 qui n'ont pas de manchon posé sur le faisceau de fils électriques dans le conduit flexible du support CHiPS, poser un manchon pour protéger le faisceau de fils électrique des conduits flexible des deux supports CHiPS, conformément aux consignes d'exécution du SB applicable.
3. Pivoter le boîtier moulé des connecteurs GEA inférieurs, conformément aux consignes d'exécution du SB applicable.
4. Poser un support de faisceau de fils électriques, conformément aux consignes d'exécution du SB applicable.

5. Si des fils électriques ou des faisceaux endommagés sont constatés selon la mesure corrective 1 mentionnée ci-dessus, avant le prochain vol, réparer les fils électriques ou les faisceaux endommagés et corriger la cause de l'usure, conformément aux consignes d'exécution du SB applicable.

**Autorisation :**

Pour la ministre des Transports,

La cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Jenny Young

Émise le 23 avril 2025

**Contact :**

Grant Walker, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique

[TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.